

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2021

Convocation adressée à chaque membre du Conseil Municipal 1^{er} septembre 2021, à l'effet de se réunir en séance ordinaire, en mairie de FONTOY, le lundi 13 septembre 2021 à 20 heures, pour y délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la séance du 05 juillet 2021
- Aire de jeux - Avenant
- Modification du PLU – Information
- Chasse – Lot 2 – Adjudication – Période 2022 / 2024
- Bâtiment ZAC le Rond Bois – Location – Bail
- Bâtiment Site de la Paix – Cession – Information
- Accueil périscolaire – Architecte - Avenant
- Accueil périscolaire – Information – Permis de construire
- Accueil périscolaire – DETR – DSIL – Demande de subvention – 2^{ème} tranche
- Mercredis récréatifs – Tarifs
- Ecole maternelle les Platanes – Procédure adaptée – Architecte – Information
- Lotissement le Pogin – Dénomination de rues – Terrasses 9 et 12
- Location de logements et de garages
- Location de terrains – rue Jean Burger
- Location de terrain – rue de Metz
- Cession de terrain – Allée des 4 Saisons
- Cession de terrain – rue du Couvent
- Terrain rue de la Centrale – Information
- ONF – Parcelle forestière – Acceptation d'une indemnité
- Portail – Stade – Sinistre – Acceptation d'une recette
- Centre de vaccination – Information
- TELETHON 2021
- Manifestation jusqu'au 31 décembre 2021
- Rentrée des classes – Information
- Activités jeunes – Grandes vacances 2021 – Information
- Médecins – Information
- Premiers répondants – Réunion publique – Information
- Premiers répondants - Information
- Divers

Présents : MM. WEIS - MAOUCHI - BALSAMO - KOLATA - GARRIGA - LAZZAROTTO -
FRANCOIS - PERTUY - ECCLI - ROLLANDIN -
Mmes FUNK - BLACH - CAMOZZI - MAAS - SANTONI

Absents excusés : M. WEBER - DUVAL
Mmes PEIFFER - BRUEL - DIEUDONNE - VAPPIANI - AMANN

Absente non excusée : Mme PROBST

Procuration de Mme BRUEL à M. PERTUY
Procuration de Mme DIEUDONNE à M. MAOUCHI
Procuration de Mme VAPPIANI à Mme SANTONI
Procuration de M. DUVAL à M. LAZZAROTTO
Procuration de Mme PEIFFER à M. WEIS
Procuration de M. WEBER à Mme BLACH

Procuration de Mme AMANN à M. BALSAMO

Mme Sabrina FUNK est désignée en qualité de secrétaire de séance.

N° 116 - Approbation de la séance du 5 juillet 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le compte-rendu de la séance du 5 juillet 2021, dont l'ordre du jour était le suivant :

- Approbation de la séance du 17 mai 2021
- Aires de jeux – Travaux – Avenant
- Aires de jeux – Maîtrise d'œuvre - Honoraires
- Travaux 2021 – Emprunt
- Bâtiment industriel – Site de la Paix – Cession
- Bâtiment – ZAC le Rond Bois – Information
- Périscolaire – Information
- Immeuble 46, rue Jean Burger – Cession
- Immeuble 144, rue Jean Burger – Cession
- Immeuble 110, rue Jean Burger – Cession
- Immeuble 90, rue Jean Burger – Cession
- Terrains rue de Longwy – Cession
- Terrain rue de Metz – Cession
- Occupation du domaine Public – 9, rue de Verdun – Convention
- Occupation du domaine public – Parking du stade
- Occupation du domaine public – GRDF – rue de Metz
- Occupation du domaine public – ENEDIS – Stade
- Occupation du domaine privé – Forêts
- Locations – Information
- Déclaration d'Intention d'aliéner – Information
- Ecoles communales – LOMMERANGE – Participation
- Crédits scolaires 2021 / 2022
- Crédits scolaires – Fournitures – 2021 / 2022
- Classe ULIS – Participation 2021 / 2022
- Transports scolaires – Haut-Front – Participation 2020 / 2021
- Accueil périscolaire – Tarifs 2021 / 2022
- Concession au cimetière – Reprise
- Informations diverses

N° 117 - Aire de jeux – Avenant

Le Maire indique que, dans le cadre de ces travaux, la commission des travaux a émis un avis favorable à la réalisation d'un nouvel avenant avec EUROVIA, pour la réalisation d'une plateforme, le prolongement du chemin piétonnier et la mise en place de fourreaux en attente

Coût total : 7 468,02 € HT, soit 8 961,63 € TTC.

De ce fait, le marché + avenant, passe de 256 761,26 € TTC à 265 722,89 € TTC.

Il convient de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après avoir entendu le rapport du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer un avenant avec EUROVIA pour un montant de 7 468,02 € HT, soit 8 961,63 € TTC.

N° 118 - Modification du PLU – Information

Le Maire informe le Conseil Municipal que la procédure de modification du PLU va démarrer par une enquête publique, selon le détail suivant :

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°195 / 2021 du 26 août 2021, le Maire de FONTOY a ordonné l'ouverture d'une l'enquête publique sur la modification du plan local d'urbanisme.

Monsieur GHIBAUDO Michel domicilié 4, impasse des Violettes à BERTRANGE (57310), a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de STRASBOURG

L'enquête se déroulera en mairie de FONTOY du 23 septembre 2021 au 26 octobre 2021, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- Le lundi de 14 heures à 17 heures 30.
- Les mardis et jeudi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures 30.
- Les mercredis, vendredis et samedis de 9 heures à 12 heures.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera également mis à la disposition du public sur le site internet de la Mairie de FONTOY : <http://www.ville-fontoy.fr/mairie/enquete-publique-du-plan-local-d-urbanisme.html>.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie aux dates et heures ci-dessous :

- le jeudi 23 septembre 2021 de 9 heures 30 à 11 heures 30.
- le mardi 5 octobre 2021 de 9 heures 30 à 11 heures 30.
- le samedi 16 octobre 2021 de 9 heures 30 à 11 heures 30.
- le mardi 26 octobre 2021 de 15 heures 30 à 17 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public sur la modification du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à la mairie. Elles peuvent être également adressées :

- par écrit à l'adresse suivante : Mairie de FONTOY – Rue de Metz – 57650 FONTOY.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : info@ville-fontoy.fr .

A l'issue de l'enquête, le rapport du commissaire enquêteur pourra être consulté en mairie, aux jours et heures d'ouverture, et sur le site internet de la Mairie de FONTOY : <http://www.ville-fontoy.fr/mairie/enquete-publique-du-plan-local-d-urbanisme.html>.

Ce dossier est suivi par la Cellule d'Urbanisme assistée par M. LOMBARDI, Architecte.

Le Maire évoque la demande qui avait été faite pour la partie rétrocedée par le Conseil Départemental au Syndicat Intercommunal du Gymnase Marie Curie, dans le cadre de la reconstruction du collège.

Il fut un temps question de la modifier en zone U pour en faire de l'habitation.

Aussi, compte tenu du projet de salle multifonctionnelle par la CAPDFT, elle ne sera pas modifiée et restera classée en zone pour la réalisation d'équipements publics.

Le Conseil Municipal prend acte du suivi de la procédure

N° 119 - Chasse – Lot 2 – Adjudication – Période 2022 / 2024

Le Maire indique au Conseil Municipal que, par lettre du 8 juin 2021, Maître LEZER, Notaire, a résilié pour raison de santé, la convention de location de chasse du lot n° 2 (à droite de l'A 30 – sens METZ / LONGWY sans la Hutie), d'une surface de 587 ha 42 a 02 ca dont :

- 354 ha 85 a 36 ca de forêts
 - 232 ha 56 a 66 ca de plaines
- avec une enclave de 13 ha 50.

Le prix du bail était de 16 000 €.

De ce fait, il y a nécessité de remettre en location le lot de chasse pour la période de 2022 / 2024, sachant que cette période est comprise sur une durée de 9 ans (2015 / 2024).

La prochaine adjudication concernera la période 2024 / 2033.

Le Maire rappelle l'intérêt de la gestion du gibier en forêt par les chasseurs, pour faire face aux dégâts causés par les sangliers, mais aussi au risque de voir les sangliers et autres animaux se rapprocher des habitations.

Il sait également l'importance des défenseurs de la cause animale surtout par les réseaux sociaux, mais il est important de réguler la faune animale en forêt.

Il indique également que le montant de l'adjudication à 16 000 € avait été dû à un climat très particulier entre 2 chasseurs, d'autant plus que la mise à prix était de 8 850 €.

Il craint que l'on n'atteigne pas cette somme lors de la prochaine procédure.

Il précise que la commission de la chasse a émis un avis favorable :

- à la demande de résiliation du bail de chasse par Maître LEZER, pour raisons de santé
- à la procédure d'appel d'offre, en raison de la durée restante par rapport à la réalisation d'une procédure d'adjudication.

Monsieur LAZZAROTTO indique que la commission de la chasse se réunira le 20 septembre 2021 pour définir :

- les critères de sélection
- le prix de retrait

Il rappelle que, quand ces points seront définis, le Conseil Municipal sera appelé à les valider avant le lancement de la procédure.

Après avoir entendu le rapport du Maire, divers suggestions et remarques, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide la résiliation du bail de chasse du lot 2 par Maître LEZER, pour raisons de santé
- décide de procéder à un appel d'offre pour une location sur la durée restante 2022 / 2024.

N° 120 - Bâtiment ZAC le Rond Bois – Location – Bail

Dans le cadre de la location du bâtiment de la ZAC du Rond Bois, le Maire propose de signer un contrat de location avec la société GLASS MATERIAL AND SERVICES, aux conditions suivantes :

- Bail commercial 3.6.9 ans
- Bail notarié à charge 50 % pour chaque partie
- Date du contrat : 15.09.2021 – franchise 2 mois de loyer
- Assurances et taxe foncière à charge dès le début du contrat (en plus des charges locatives classiques : électricité, chauffage, entretien de la chaudière, entretien des espaces verts, etc...)
- Provision sur charges : 400 € HT/mois
- Loyer mensuel : 5 000 € HT la 1^{ère} année, 5 500 € HT les années suivantes, payable d'avance
- Dépôt de garantie : 2 mois payables à la signature du bail.
- Révision du loyer selon l'indice des loyers commerciaux (ILC) à la date anniversaire.

Il rappelle également les frais de commercialisation à régler à C.E.A., à savoir :

- 12 % sur le montant annuel du loyer HT, à charge du preneur
- 5 % sur le montant annuel du loyer HT, à charge du bailleur.

Il indique que cette société recherche des locaux adaptés car, actuellement, elle dispose de locaux trop exigus à HETTANGE GRANDE et à MANOM.

Cette société est en pleine expansion car elle est spécialisée dans la fabrication de verres, en particulier pour l'industrie pharmaceutique.

Il précise que les locaux de FONTOY seront un lieu de stockage, avant livraison sur les sites concernés.

Le Maire rappelle qu'il a eu d'autres contacts, en particulier pour l'achat de ce bâtiment et également pour un projet de création d'un supermarché NETTO / Groupe INTERMARCHE.

- Après avoir entendu le rapport du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- autorise Monsieur Fatah MAOUCHI, 1^{er} Adjoint délégué, à signer le contrat de bail avec la société GLASS MATERIAL AND SERVICES, aux conditions suivantes :
 - Bail commercial 3.6.9 ans
 - Bail notarié à charge 50 % pour chaque partie
 - Date du contrat : 15.09.2021 – franchise 2 mois de loyer
 - Assurances et taxe foncière à charge dès le début du contrat (en plus des charges locatives classiques : électricité, chauffage, entretien de la chaudière, entretien des espaces verts, etc...)
 - Loyer mensuel : 5 000 € HT la 1^{ère} année, 5 500 € HT les années suivantes, payable d'avance
 - Dépôt de garantie : 2 mois payables à la signature du bail.
 - Révision du loyer selon l'indice des loyers commerciaux (ILC) à la date anniversaire.
 - Frais de commercialisation :
 - 12 % sur le montant annuel du loyer HT, à charge du preneur
 - 5 % sur le montant annuel du loyer HT, à charge du bailleur.

N° 121 - Bâtiment Site de la Paix – Cession – Information

Le Maire confirme la vente du bâtiment situé sur le site de la Paix à la société GTA, aux prix de 310 000 € net vendeur, avec un montant d'honoraires en supplément de 14 000 € HT pour CEA, à régler par GTA.

Le Notaire chargé de la présente cession est Maître SCHLEICH, Notaire à HETTANGE GRANDE.

Le Maire précise que pour finaliser cette vente, on a dû faire un courrier d'ultimatum car GTA ne voulait pas payer les frais de commercialisation.

Suite à ce courrier qui indiquait clairement qu'en cas de désaccord la vente serait faite à l'acquéreur potentiel présenté par CEA, GTA a validé l'offre.

A l'heure actuelle le Notaire nous demande une étude sur les sols pollués.

Cette étude n'étant pas obligatoire, seule une clause sera inscrite dans l'acte de cession.

N° 122 - Accueil périscolaire – Architecte - Avenant

Monsieur Florent BALSAMO indique au Conseil Municipal que dans le cadre des honoraires d'accueil périscolaire et suite au dépôt de l'Avant Projet Définitif, il est proposé d'autoriser le Maire à signer un avenant sur la base des honoraires, comme suit :

| | |
|--|---------------------------------|
| Coût prévisionnel initial des travaux au moment du concours | : 2 100 000,00 € HT |
| Coût prévisionnel définitif | : 2 661 767,66 € HT, suite à la |
| problématique du mur de soutènement et de l'augmentation des prix des matières premières | |

| | |
|--|----------------------|
| Montant initial des honoraires | : 252 000,00 € HT |
| Base + Exécution 11 % x 2 100 000 € | = 231 000,00 € |
| OPC (Ordonnancement – Pilotage – Coordination) | = <u>21 000,00 €</u> |
| | 252 000,00 € |

| | |
|---|----------------------|
| Nouveau montant | : 311 140,02 € HT |
| Base + Exécution 10,75 % x 2 661 767,86 € | = 286 140,02 € |
| OPC (Ordonnancement – Pilotage – Coordination avec une prolongation de 3 mois des travaux) | = <u>25 000,00 €</u> |
| | 311 140,02 € |

Soit TTC : 373 368,02 €
(hausse de 59 140,02 € HT, soit 70 968,02 TTC, soit + 23,47 %).

Le Maire indique que la phase 2 relative à la préparation des appels d'offres est en cours.
On verra le montant des offres à l'ouverture des plis, sachant qu'actuellement on a obtenu 60 % de subventions sur le montant HT.

Par ailleurs, il rajoute que ce projet permettra de faire des économies d'échelles importantes, car il permettra de libérer d'autres bâtiments tels que la salle des Fêtes et l'école maternelle les Lilas.

Il y aura également des économies en matière de fonctionnement (mutualisation du personnel, énergies, transports, etc...).

Après avoir entendu le rapport de Monsieur BALSAMO, Adjoint, et du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- autorise le Maire à signer un avenant avec le bureau d'architectes BAGARD & LURON de NANCY, se définissant comme suit :

| | |
|---------------------------------------|---------------------|
| Coût prévisionnel initial des travaux | : 2 100 000,00 € HT |
| Coût prévisionnel définitif | : 2 661 767,66 € HT |

| | |
|--|----------------------|
| Montant initial des honoraires | : 252 000,00 € HT |
| Base + Exécution 11 % x 2 100 000 € | = 231 000,00 € |
| OPC (Ordonnancement – Pilotage – Coordination) | = <u>21 000,00 €</u> |
| | 252 000,00 € |

| | |
|--|----------------------|
| Nouveau montant | : 311 140,02 € HT |
| Base + Exécution 10,75 % x 2 661 767,86 € | = 286 140,02 € |
| OPC (Ordonnancement – Pilotage – Coordination) | = <u>25 000,00 €</u> |
| | 311 140,02 € |

Soit TTC : 373 368,02 €.

N° 123 - Accueil périscolaire – Permis de construire – Information

Le Maire informe le Conseil Municipal que le permis de construire a été déposé le 27 juillet 2021.

Il est en cours d'instruction.

Il précise que le Préfet a validé la dérogation concernant le raccordement au réseau d'assainissement, car la ville a pu prouver qu'il s'agit d'un transfert d'activités périscolaires.

N° 124 - Accueil périscolaire – DETR – DSIL – Demande de subvention – 2^{ème} tranche

Monsieur BALSAMO, Adjoint, indique que, dans le cadre de la DETR, nous avons reçu une subvention au titre de la 1^{ère} tranche, comme suit :

Commune de FONTOY

Séance du conseil municipal du 13 septembre 2021

- Montant retenu : 1 502 052 € HT
- Taux : 20 %
- Subvention : 300 410,40 €.

Il convient de déposer un nouveau dossier pour le 2^{ème} tranche, sur la base suivante :

- Montant estimatif : 1 505 433 € HT
- Taux : 20 %
- Subvention : 301 086,60 €.

Pour info, la demande de subvention de base était de 525 600 € sur un montant de travaux et honoraires prévisionnel de 2 628 000 € HT.

La subvention totale escomptée serait de :

- Subvention 1^{ère} tranche : 300 410,40 €
 - Subvention 2^{ème} tranche : 301 086,60 €
- 601 497,00 € (soit + 75 897 €).

Coût du projet hors terrain (septembre 2021) : 3 010 485 € HT, soit 3 612 582 € TTC

Subventions obtenues :

- CAF : 560 000,00 €
- S/P DETR : 300 410,40 €
- CD 57 : 600 000,00 €.

Subvention en cours :

- DETR : 301 086,60 €
- Grand Est : 50 000,00 €

Total : 1 811 497,00 € (soit 60,17 % du HT).

Le Maire précise qu'il a sollicité une subvention complémentaire du Conseil Départemental 57 mais qu'elle ne sera pas possible car, en raison de la flambée des prix et avec une demande de toutes les communes bénéficiaires, les crédits d'AMBITION MOSELLE exploseraient.

Il indique également qu'avec MATEC des demandes seront faites auprès de :

- l'Agence du bassin Rhin Meuse pour les
- l'ADEME pour le raccordement au réseau de chaleur.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur BALSAMO, Adjoint et du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de solliciter une subvention au titre de la DETR / DSIL 2022, d'un montant de 301 086,60 € sur un montant subventionnable de 1 505 433 € HT
- autorise le Maire à déposer le dossier correspondant auprès des services de l'Etat.

N° 125 - Mercredis récréatifs – Tarifs

Le Maire rappelle qu'à partir du 15 septembre 2021, il sera mis en place les mercredis récréatifs, en espérant qu'on puisse les pérenniser, suite à une étude de la commission périscolaire (actuellement 12 enfants).

A cet effet, il y a lieu de fixer les tarifs.

On vous proposera les tarifs suivants :

Barèmes :

- Tarif 1 : revenus de 0 à 15 000 €
- Tarif 2 : revenus de 15 001 à 30 000 €
- Tarif 3 : revenus de 30 001 à 40 000 €
- Tarif 4 : revenus supérieurs à 40 000 €

| | Journée repas + goûter | Journée sans alimentation | Matin | Matin + repas | Après-midi | Repas + après-midi |
|----------------|---------------------------|------------------------------|-------|------------------|------------|-----------------------|
| TARIF 1 | 21 | 16 | 8 | 13 | 8,5 | 13,5 |
| TARIF 2 | 22 | 17 | 8,5 | 13,5 | 9 | 14 |
| TARIF 3 | 23 | 18 | 9 | 14 | 9,5 | 14,5 |
| TARIF 4 | 24 | 19 | 9,5 | 14,5 | 10 | 15 |

Repas = 4,50 € compris

Goûter = 0,50 € compris

Le Maire insiste sur le fait que cette expérimentation se fera jusqu'à Noël, en espérant que cela pourra se pérenniser.

Cette création fait suite à une demande des parents, mais il reste réservé sur le nombre d'inscriptions, actuellement de 12, sur un potentiel d'enfants de près de 300.

Il demande qu'une communication soit faite en la matière, car la ville a mis en place des moyens importants, tant au niveau logistique que personnel.

Après avoir entendu le rapport du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- fixe les tarifs des mercredis récréatifs comme suit :

Barèmes :

- Tarif 1 revenus de 0 à 15 000 €
- Tarif 2 revenus de 15 001 à 30 000 €
- Tarif 3 revenus de 30 001 à 40 000 €
- Tarif 4 revenus supérieurs à 40 000 €

| | Journée repas + goûter | Journée sans alimentation | Matin | Matin + repas | Après-midi | Repas + après-midi |
|----------------|---------------------------|------------------------------|-------|------------------|------------|-----------------------|
| TARIF 1 | 21 | 16 | 8 | 13 | 8,5 | 13,5 |
| TARIF 2 | 22 | 17 | 8,5 | 13,5 | 9 | 14 |
| TARIF 3 | 23 | 18 | 9 | 14 | 9,5 | 14,5 |
| TARIF 4 | 24 | 19 | 9,5 | 14,5 | 10 | 15 |

Repas = 4,50 € compris

Goûter = 0,50 € compris

N° 126 - Ecole maternelle les Platanes – Procédure adaptée – Architecte – Information

Le Maire rappelle qu'une première procédure a été effectuée en août 2021, mais après étude des réponses, il a été constaté qu'il y a lieu de redéfinir une partie des besoins techniques, en particulier en termes d'énergie renouvelable et de développement durable.

Après avoir entendu le rapport du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- décide de refaire une nouvelle procédure adaptée concernant le choix d'un architecte pour la rénovation de l'école maternelle les "Platanes, avec redéfinition des besoins techniques.

N° 127 - Lotissement le Pogin – Dénomination de rues – Terrasses 9 et 12

Le Maire indique que la Cellule d'Urbanisme propose de dénommer les rues des terrasses 9 et 12, comme suit :

- Terrasse 9 = Allée des Mirabelliers
- Terrasse 12 = Allée des Pommiers.

Il s'étonne de ce choix car au préalable, il avait été défini de réaliser des quartiers par des noms de fleurs, d'oiseaux et/ou d'animaux.

Il craint une rupture de secteurs avec cette nouvelle dénomination.

A cet effet, il propose aux Conseillers Municipaux :

- soit d'autoriser le vote pour cette dénomination et ensuite de voter sur les noms des rues à retenir
- soit de reporter ce point.

Après avoir entendu le rapport du Maire, le Conseil Municipal,

- par 15 voix pour et 7 contre, décide de procéder au vote pour la dénomination de ces 2 terrasses
- par 15 voix pour et 7 contre, décide de dénommer les terrasses 9 et 12 comme suit :
 - Terrasse 9 = Allée des Mirabelliers
 - Terrasse 12 = Allée des Pommiers.

N° 128 - Location de logement et de garages

Le Maire informe que dans le cadre de ses délégations, il a signé les contrats de location comme suit :

Logement 26, rue de l'Ecole – F1 – PMR : Mme GAILLERY

- Date d'effet : 01 octobre 2021
- Loyer mensuel : 350 €
- Avance sur charge : 10 € (TEOM)
- Dépôt de garantie : 1 mois
- Actualisation au 1^{er} janvier
- Prélèvement automatique

2 garages – Quartier Ste Barbe

- Date d'effet : 01 octobre et 01 décembre 2021
- Loyer mensuel : 50 €
- Dépôt de garantie : 2 mois
- TEOM et TH en sus
- Actualisation au 1^{er} janvier
- Prélèvement automatique.

Le Conseil Municipal prend acte.

N° 129 - Location de terrain – rue Jean Burger

Le Maire propose de louer un terrain d'environ 50 m² à l'arrière de sa maison, à Madame Christelle LALLEMAND demeurant 152, rue Jean Burger, afin qu'elle en assure l'entretien.

- Date d'effet : 01 octobre 2021
- Montant proposé : 30 € / an.

- Après avoir entendu le rapport du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- décide de louer un terrain d'environ 50 m² à l'arrière de sa maison, à Madame Christelle LALLEMAND demeurant 152, rue Jean Burger.
 - Location : 30 € / an
 - date d'effet : 01 octobre 2021

N° 130 - Location de terrain – rue de Metz

Le Maire indique que la Cellule d'Urbanisme propose de l'autoriser à signer une convention d'occupation du domaine public avec le Palais des Douceurs – 5B, rue de Metz, pour l'installation d'un support à vélos.

Il convient de définir le prix de location.

Date d'effet : 1^{er} octobre 2021.

Il rappelle que la ville s'était également engagée à réaliser des arceaux pour vélos près des établissements publics.

Il demande que l'on s'attache à réaliser cette promesse.

- Après avoir entendu le rapport du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- autorise le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec le Palais des Douceurs - 5B rue de Metz
 - Location : 30 €/an
 - date d'effet : 01 octobre 2021.

N° 131 - Cession de terrains – Allée des 4 Saisons

Le Maire rappelle que nous avons été sollicités par Monsieur DIEUDONNE et M. D'APRILE, Allée des 4 Saisons, pour l'achat de la parcelle cadastrée section 10 n° 278 (chacun pour partie à l'arrière de leur propriété – arpentage en cours), suivant plans joints.

Cette parcelle a été évaluée à 5 850 € par la Direction des Domaines.

Il vous est proposé de céder la partie à l'arrière de chaque propriété des demandeurs, en appliquant le prix au prorata des surfaces, frais de notaire et d'arpentage à la charge des acquéreurs.

Le Maire insiste sur le fait que les découpages à l'arrière de ces terrains soient faits correctement pour éviter de créer des délaissés.

- Après avoir entendu le rapport du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- décide de vendre la parcelle cadastrée section 10 n° 278 pour partie, suivant surface établie par PV d'arpentage à :
 - Monsieur et Madame DIEUDONNE – 21, Allée des 4 Saisons
 - Monsieur et Madame D'APRILE – 19, Allée des 4 Saisons
 au prix global de 5 850 €, à répartir avec les surfaces correspondantes, frais de notaire et d'arpentage à la charge des acquéreurs
 - autorise le Maire à signer les actes correspondants.

N° 132 - Cession de terrain – rue du Couvent

Le Maire propose de céder un terrain rue du Couvent (section 1 n° 158 (269 m²) - 160 (116 m²) et 78 (111 m²) à Monsieur et Madame HARRAT, au prix de 12 400 €, suivant estimation des Services Fiscaux.

Les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.

L'avis de la commission des Finances est basé sur la vente du terrain BONOMI par souci d'équité

- soit 15 828 € / 2,83 ares = 5 628,26 €
- soit 5 628,26 x 4,96 ares = 27 916 €.

Le Maire indique qu'il recevra les intéressés pour leur exposer le prix de cession.

Monsieur BALSAMO précise qu'en cas de refus d'achat, il faudra définir un prix de location mensuel correspondant à la valeur actuelle.

Après avoir entendu le rapport du Maire et de Monsieur BALSAMO, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de vendre les parcelles cadastrées section 1 n° 158 (269 m²) - 160 (116 m²) et 78 (111 m²) à Monsieur et Madame HARRAT, au prix de 27 916 €, frais de notaire à leur charge.
- autorise le Maire à signer l'acte correspondant.

N° 133 - Terrain rue de la Centrale

REPORTE

N° 134 - ONF – Parcelle forestière – Acceptation d'une indemnité

Le Maire rappelle que dans le cadre de la dégradation d'une parcelle forestière, il convient d'accepter de l'assurance de l'ONF, une indemnité de 22 228,17 € TTC.

Ce sinistre date du 15 mars 2019.

On espère qu'il sera réglé rapidement.

A défaut, cette somme sera retenue sur les prochains frais de garderie de l'ONF.

- Après avoir entendu le rapport du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- décide d'accepter l'indemnité de sinistre due par l'ONF, d'un montant de 22 228,17 €
 - en cas de non règlement de la présente indemnité, décide de retenir cette somme sur les prochains frais de garderie de l'ONF.

N° 135 - Portail du stade – Sinistre – Acceptation d'une recette

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'accepter une indemnité de sinistre de 5 556 € TTC, pour la réparation du portail du stade, route de Boulange.

N° 136 - Centre de vaccinations – Information

Le Maire indique que nous avons été contactés par l'ARS, pour l'ouverture d'un centre de vaccinations, en complément de ceux en fonctionnement actuellement.

Ce dossier a été pris en charge par Madame Anne-Marie PEIFFER, Adjointe, qui a mis en place et géré ce dossier de manière professionnelle pour que ce centre soit opérationnel le 10 septembre 2021.

Il sera en fonction en principe jusqu'au 30 novembre 2021, dans les locaux du 1^{er} étage de la mairie, locaux qui ont été adaptés en la matière.

Il indique que :

- il n'y a pas eu d'incidents majeurs ni d'incivilités
- le vaccin utilisé est le Moderna
- il y a eu 80 vaccinations les 10 et 11 septembre 2021
- il y aura 40 élèves à vacciner le 17 septembre 2021, venant d'AUDUN LE TICHE, AUMETZ et ALGRANGE
- la vaccination des élèves de FONTOY aura lieu le 24 septembre 2021
- les créneaux sont avec et sans rendez-vous
- le CCAS va rappeler les personnes vaccinées à THIONVILLE pour une 3^{ème} dose à partir du 01 octobre 2021
- 75 % des personnes vaccinées sont des 1^{ères} doses
- un bon contact a été établi avec l'ARS, la CPAM et Monsieur HAMELIN-BOYER, responsable santé de la CAPDFT
- les locaux sont bien adaptés et les médecins et infirmières ont félicité les organisateurs.

Le Maire tient à remercier toutes les personnes bénévoles et l'ensemble des participants pour leur aide au bon fonctionnement et à la bonne organisation de ce centre.

N° 137 - TELETHON 2021

Madame BLACH indique que la commission des Fêtes se réunira le 14 septembre prochain pour définir les modalités exactes du TELETHON 2021 et surtout le relancer par rapport aux activités restreintes de 2020.

A cet effet, les opérations suivantes sont prévues :

- Animations et ventes dans la cour d'école
 - Vente au SUPER U FONTOY d'objets confectionnés et autres créations
 - Tombola
 - Appel de dons
 - Vente de lasagnes
- et autres actions à venir.

N° 138 - Manifestations jusqu'au 31 décembre 2021 - Information

Madame BLACH indique qu'il est difficile de se projeter sur l'organisation de manifestations jusqu'à la fin de l'année.

Elle étudiera avec la commission des Fêtes, la possibilité d'organiser :

- la Marche Populaire (sachant qu'en 2022, elle aura lieu en mai)
 - le Nouvel An
 - la fête de Noël.
- sous-réserve du protocole sanitaire et de l'application du Pass'sanitaire.

Le Maire indique qu'il ne se sent pas de faire cette année le repas des Aînés et qu'il préfère prévoir une nouvelle organisation en 2022.

Il demandera pour 2022 à la commission des Fêtes, de réfléchir sur l'organisation de :

- thés dansants
 - fêtes de quartier
 - la Fête Nationale
- voire de fêtes plus spécifiques pour relancer l'animation à FONTOY.

N° 139 - Rentrée des classes – Information

Monsieur ROLLANDIN indique que la rentrée scolaire s'est passée sans problème.

Il précise qu'il y a cette année, une hausse importante du nombre d'élèves, surtout par le fait de l'expansion du Pogin.

Le Maire rappelle la fusion des écoles du Centre et des Platanes, qui s'est passée sans encombre.

Il devait avoir un comptage à la rentrée, mais avec la hausse des inscriptions pendant les vacances, l'Inspection Académique a décidé d'ouvrir une 8^{ème} classe.

Il constate qu'une fermeture fait toujours plus de bruit qu'une ouverture.

Il tient à rappeler le bon état des écoles et des classes en particulier. De plus, les classes fonctionnent avec un effectif de 25/26 élèves, ce qui présente un certain confort pour la réalisation des cours.

N° 140 - Activités jeunes – Grandes vacances 2021 – Information

Monsieur BALSAMO, Adjoint, indique que les activités jeunes pendant les grandes vacances ont eu un certain succès auprès des jeunes, avec un point positif, la participation plus importantes aux chantiers-projets de jeunes filles.

Les différentes activités ont porté sur :

- la semaine africaine
- la semaine américaine
- la création de fresques – chantiers jeunes
- atelier street art
- projet Vosges.

Il tient à remercier l'ensemble des participants, mais aussi les financeurs qui sont la CAF, le CD 57 et l'Etat.

Il précise également que le centre aéré, malgré la pandémie, a connu une belle attractivité grâce aux programmes présentés, avec la participation de 35 à 45 enfants en fonction des semaines.

N° 141 - Médecins – Information

Le Maire fait part de réunions réalisées avec les professionnels de santé (médecins et pharmaciens), concernant la problématique de l'installation de médecins.

A ce jour, on a 2,5 médecins sur le territoire de FONTOY, mais on va faire face à un manque de médecins suite au risque de départ à la retraite, avec une population qui augmente avec, en particulier la création de la ZAC du Pogin.

Aussi, il y a lieu de promouvoir le village pour attirer les professionnels de santé.

Il convient de réaliser :

- un film promotionnel de la commune qui soit un reportage attractif
- une lettre à l'ARS pour demander de recodifier les secteurs
- une enquête et/ou étude sur les hébergements dans la ville.

Il faut absolument préparer l'accueil des médecins généralistes, sachant qu'il ne manque pas de locaux médicaux sur FONTOY.

Par ailleurs, il convient d'organiser et/ou de participer à des forums avec les différents organismes compétents et la commune.

Madame BLACH évoque la télémédecine pour dépanner dans ce contexte difficile.
Le Maire est sceptique sur l'efficacité de cette méthode, même si elle peut être utile dans les villages vraiment reculés.

Madame FUNK indique qu'il faut demander à l'ARS un reclassement de zone.
FONTOY est classée en zone d'action complémentaire (ZAC), alors qu'il faudrait qu'elle soit classée en zone d'intervention prioritaire (ZIP).

Monsieur ROLLANDIN évoque les différentes actions et méthodes qui existent en France (aide à l'installation – maisons médicales – etc...)
Il évoque également la problématique dans les hôpitaux et dans les EHPAD.

A ce sujet, le Maire fait part d'un climat très tendu à l'EHPAD de FONTOY, en raison du non-respect du protocole sanitaire par certaines familles et de l'agression d'une aide-soignante.

Il a demandé qu'une plainte soit déposée.

Il y aura également une réunion avec l'ensemble des familles, car la Directrice évoque une fermeture de l'établissement jusqu'au 15 novembre 2021.

Il n'est pas d'accord sur cette décision qui pénalise les familles respectueuses et les résidents qui vivent déjà dans un contexte difficile.

Il tiendra le Conseil Municipal au courant de l'évolution de ce dossier.

En ce qui concerne les médecins, il revient sur l'urgence et la nécessité de communiquer pour les attirer sur le territoire de FONTOY.

N° 142 - Premiers répondants – Information

Madame FUNK rappelle la réunion d'information qui aura lieu le 17 septembre 2021 à FONTOY.

Elle donne les explications sur le rôle des premiers répondants et souhaite un maximum de volontaires sur la commune.

Elle précise qu'au niveau de la CAPDFT, une première session de formation aura lieu le 22 septembre 202 à FONTOY.

N° 143 - Vente de maison – 110, rue Jean Burger

Après avoir entendu le rapport du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'estimation de la DGFIP,

- décide de vendre la maison sise 110, rue Jean Burger, cadastrée section 5 n° 88, au prix de 120 000 € à Madame SCHAFHAUSER, frais de notaire à la charge de l'acquéreur
- autorise le Maire à signer l'acte notarié.

N° 144 - Décision modificative n° 1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de voter la décision modificative suivante :

| | | |
|-------------|-----------------------|-----------|
| - 2051 / 12 | logiciels | 163,98 |
| - 2183 / 11 | Matériel informatique | - 163,98. |

N° 145 - Divers

- Madame FUNK évoque les Journées du Patrimoine qui auront lieu les 18 et 19 septembre 2021 avec :
 - l'ouverture de la bibliothèque
 - l'ouverture de la Maison du Patrimoine, en collaboration avec AD FONTES.
 Une étude sera faite pour intégrer la visite de la Mairie et de la Chapelle du Haut-Pont en 2022.
- Le Maire évoque les travaux réalisés dans la ville et pour lesquels il conviendrait de faire des publicités :
 - Travaux stade
 - Menuiseries - 78, rue du Moulin
 - Façades - 78, rue du Moulin en 2022
 - Communs - 78, rue du Moulin - 4^{ème} trimestre 2021.
- Monsieur BALSAMO indique qu'il réalisera avec Monsieur HOGENBILL, service comptabilité, un point sur les dépenses engagées par rapport aux dépenses prévues au BP avec, si besoins, la préparation de décisions modificatives.
Il présentera ce point à la commission des Finances, puis au Conseil Municipal.
- Monsieur ECCLI demande quelle suite a été donnée au dossier de réfection de la façade de la maison rue Jean Burger dont les peintures étaient flamboyantes.
Le Maire lui indique que la peinture a été refaite 2 ou 3 tons en dessous.
De plus, engager une procédure auprès des tribunaux ne donnera rien.
Par contre le Maire confirme que l'intéressé a bien reçu l'autorisation pour la réalisation du mur.
- Madame BLACH fait le point sur l'évolution des marchés.
Les dates sont à définir mais ce sera le 2^{ème} dimanche de chaque mois dans la cour de l'école.
Le Maire demande qu'une bâche annonçant les marchés soit mise sur les grilles de la cour de la Mairie.
- Madame CAMOZZI fait le point sur l'organisation des élections du CMJ, avec une visite à l'école de ce matin et le programme suivant :
 - Candidature : du lundi 13 septembre au vendredi 17 septembre (5 jours)
 - Campagne : du lundi 20 au jeudi 30 septembre (10 jours)
(affichage, campagne, passage dans les salles) :
 - Elections (à l'école) : vendredi 01 octobre
 - Elections du Maire (en Mairie) : Samedi 9 octobre.
 Elle sollicite l'aide des Conseillers Municipaux pour les élections du 1^{er} octobre 2021.
- Le Maire indique que dans le cadre de la vente de la maison 90, rue Jean Burger, on a un candidat intéressé.
On est en attente de sa proposition.

DELIBERATIONS DU 13 SEPTEMBRE 2021

- N° 116 - Approbation de la séance du 5 juillet 2021
- N° 117 - Aire de jeux – Avenant
- N° 118 - Modification du PLU - Information
- N° 119 - Chasse – Lot 2 – Adjudication – Période 2022 / 2024
- N° 120 - Bâtiment ZAC le Rond Bois -- Location - Bail
- N° 121 - Bâtiment Site de la Paix – Cession - Information
- N° 122 - Accueil périscolaire – Architecte - Avenant
- N° 123 - Accueil périscolaire – Permis de construire - Information
- N° 124 - Accueil périscolaire – DETR – DSIL – Demande de subvention – 2^{ème} tranche
- N° 125 - Mercredis récréatifs - Tarifs
- N° 126 - Ecole maternelle les Platanes – Procédure adaptée – Architecte – Information
- N° 127 - Lotissement le Pogin – Dénomination de rues – Terrasses 9 et 12
- N° 128 - Location de logement et de garages
- N° 129 - Location de terrain – rue Jean Burger
- N° 130 - Location de terrain – rue de Metz
- N° 131 - Cession de terrains – Allée des 4 Saisons
- N° 132 - Cession de terrain – rue du Couvent
- N° 133 - Terrain rue de la Centrale
- N° 134 - ONF – Parcelle forestière – Acceptation d'une indemnité
- N° 135 - Portail du stade – Sinistre – Acceptation d'une recette
- N° 136 - Centre de vaccinations - Information
- N° 137 - TELETHON 2021
- N° 138 - Manifestations jusqu'au 31 décembre 2021 - Information
- N° 139 - Rentrée des classes – Information
- N° 140 - Activités jeunes – Grandes vacances 2021 - Information
- N° 141 - Médecins – Information
- N° 142 - Premiers répondants - Information
- N° 143 - Vente de maison – 110, rue Jean Burger
- N° 144 - Décision modificative n° 1
- N° 145 - Divers

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

WEIS Mathieu



MAOUCHI Fatah

BALSAMO Florent

FUNK Sabrina

BLACH Aurélie

CAMOZZI Eveline

ECCLI Renzo

FRANCOIS Philippe

GARRIGA Cyrille

KOLATA Daniel

LAZZAROTTO Daniel

MAAS Béatrice

PERTUY Thomas

ROLLANDIN Florian

SANTONI Paulette

VAPPIANI Brigitte